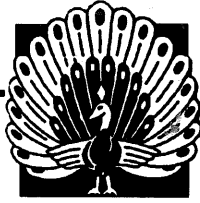


1999

XXX^{ème} année



39

Nouvelle série



PENINSULE

Etudes interdisciplinaires sur l'Asie du Sud-Est Péninsulaire

Publiées avec le concours du Centre National du Livre

Etudes Orientales / Olizane

PENINSULE

I.S.S.N. 0249-3047

(continuation du *Bulletin des Amis du Royaume Lao*)

Revue semestrielle publiée par l'Association Péninsule
avec le concours du Centre National du Livre
UNIVERSITE DE PARIS-SORBONNE (PARIS-IV)
1, rue Victor Cousin

F-75230 Paris Cedex 05

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MM.

VO Thu Tinh, Président d'Honneur, fondateur du *Bulletin des Amis du Royaume Lao*,
Paul LEVY (†), ancien Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,
NOUTH Narang, ancien Ministre de la Culture du Royaume du Cambodge.

COMITE D'HONNEUR

M. Azedine BESCHAOUCH, Membre de l'Institut, Représentant Personnel du Directeur
Général de l'U.N.E.S.C.O. pour Angkor,
M. le Recteur, Jean-Pierre DOUMENGE, Directeur du C.H.E.A.M. (Centre des Hautes
Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes),
M. Georges MOLINIÉ, Président de l'Université de Paris-IV-Sorbonne,
M. Bruno NEVEU, Président honoraire de l'E.P.H.E. (Ecole Pratique des Hautes Etudes),
M^{me} Denise SYLVESTRE DE SACY.

COMITE SCIENTIFIQUE

David P. CHANDLER (Clayton) – Yoshiaki ISHIZAWA (Tokyo) – Jean-Claude LEJOSNE
(Metz) – Michael R. RHUM (Dekalb) – SORN Samnang (Phnom-Penh) – Luis Filipe R.
THOMAZ (Lisbonne) – Gábor VARGYAS (Budapest) – YANG Baoyun (Pékin).

REDACTION

Directeur de la Revue : Jacques NEPOTE (CNRS),
Rédacteur-gérant : Geoffroi CRUNELLE (CDIL),
Secrétaire de rédaction : Marie-Sybille de VIENNE (INALCO).

COMMISSION DE LECTURE

Membres de droit : le Directeur de la revue, le Rédacteur-gérant, la Secrétaire de rédaction.
Membres désignés par la rédaction : Josiane CAUQUELIN (LASEMA) – avec la
collaboration de : Catherine CHORON-BAIX (CNRS) – Béatrice DAVID (CACSPI) –
Grant EVANS (Université de Hong-Kong) – Annick LEVY-WARD (CNRS) – Geoff WADE
(Université de Hong-Kong).

INFORMATIONS SUR LA REVUE – <http://vhf.msh-paris.fr/Labos/peninsule>

Responsable du site internet : ABDLOUL-CARIME Nasir

NGUYỄN Văn Khánh

Université Nationale de Hà Nội

LES TRANSFORMATIONS AGRAIRES DANS UN VILLAGE DU DELTA DU FLEUVE ROUGE MỘ TRẠCH HẢI DƯƠNG DE 1958 A 1997

Mộ Trạch est actuellement un des quatre villages¹ (Mộ Trạch, Tuyển Cử, Mi Cầu, Trạch Xá) de la commune de Tân Hồng, du district de Bình Giang, province de Hải Dương. Il a été constitué dès le X^e siècle. Durant le Moyen Age, Mộ Trạch était renommé pour sa tradition de culture confucéenne : on y a compté jusqu'à 36 lauréats de haut rang dont plusieurs sont devenus de grands lettrés et ont contribué à honorer la tradition culturelle nationale. Pourtant, du point de vue économique, Mộ Trạch n'est qu'un village agricole au niveau de vie moyen, comme tant d'autres villages de la plaine du Bắc Bộ. Situé dans une région de basses terres éloignée des villes, Mộ Trạch s'adapte mieux aux activités agricoles qu'au commerce. Si durant les siècles précédents, il a existé à Mộ Trạch quelques métiers artisanaux tels que le tissage des étoffes, la fabrication des peignes, l'agriculture a toujours été l'activité la plus importante, et le reste encore.

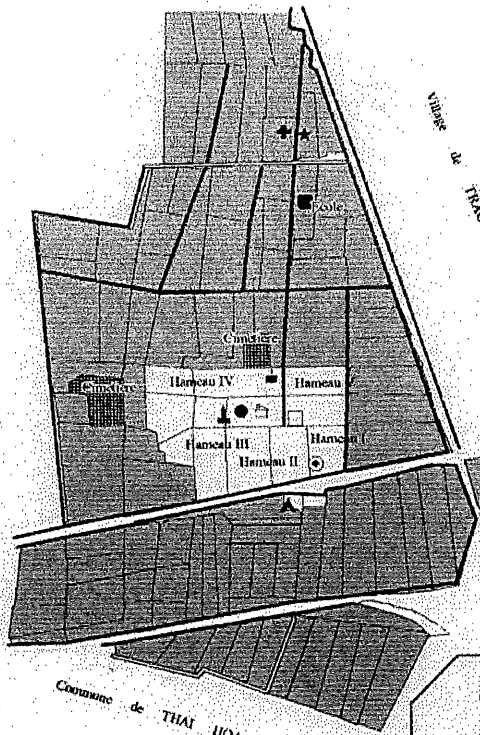
¹ Làng (village) est d'abord un mot d'origine vietnamienne (*nôm*) désignant l'unité d'agglomération traditionnelle des paysans, ayant son territoire particulier, ses institutions particulières, ses coutumes particulières très rigoureuses et très complètes. Voir Phan Dai Doan, *Làng Việt Nam, một số vấn đề kinh tế xã hội* [Le village vietnamien, quelques problèmes socio-économiques], éd. des Sciences Sociales, Hà Nội, 1992, p. 32 ; et Bùi Xuân Đỉnh, *Hướng ước và quản lý làng xã* [Convention villageoises et gestion des villages], Ed. des Sciences Sociales, Hà Nội, 1998, p. 19.

CARTE DE VILLAGE DE MO TRACH
 Commune de Tan Hong - District de Binh Giang - Province de Hai Duong

Village de MY CAU

Commune de THUC KIANG

Village de TRACH SA



LEGENDE

- ⊙ Marche
- ⚓ Pagode
- 🏠 Maison communale
- Cour de Cooperative
- Puits de village
- ▲ Station de tracteurs
- ⚓ Temple
- ▨ Terres cultivées

Avant la Révolution d'août 1945, Mộ Trạch possédait 730 *mẫu*² de terres de culture. Sa population était de 1.664 habitants et il y avait 591 hommes en âge de service (*đinh* ou foyers fiscaux)³. Chaque habitant détenait en moyenne 0,43 *mẫu* de terres (1.548 m²) et chaque *đinh* 1,23 *mẫu* (4.428 m²). Chacune des 237 familles comptait en moyenne 7 personnes, la surface moyenne de l'exploitation familiale était de 3,01 *mẫu* (10.836 m²). Sur un total de 730 *mẫu* de terres de culture, 245 étaient des terres communes, soit 33,5% du total, et 485 *mẫu* des terres privées, soit 66,44%. A l'époque coloniale la surface des exploitations a diminué.

Pendant la réforme agraire de 1953-1956, la commune de Tân Hồng a réquisitionné sous différentes formes près de 400 *mẫu* de rizières appartenant à des grands propriétaires fonciers pour les distribuer à 158 familles de paysans pauvres⁴. Après la réforme agraire, comme d'autres villages du Nord, Mộ Trạch entreprit de mettre sur pied des coopératives agricoles. Les terres furent collectivisées et gérées par les coopératives. Depuis, l'organisation et la gestion de la production agricole à Mộ Trạch ont connu bien des vicissitudes et des changements. De biens privés, les terres sont d'abord devenues biens collectifs, gérés par la collectivité. Après l'instauration du « Forfait 10 » en 1988 et la loi agraire de 1993, les terres de culture ont été confiées aux familles de paysans pour qu'elles les exploitent à long terme, ce qui a entraîné des changements importants dans l'économie agricole et la vie des habitants de Mộ Trạch.

Cet article⁵ sera donc consacré à l'évaluation des modifications agraires à Mộ Trạch durant les quatre dernières décennies et plus particulièrement pendant les deux dernières, depuis 1981.

I. LA STRUCTURE AGRAIRE A MỘ TRẠCH : DU COLLECTIVISME (1958) AU 'FORFAIT 10' (1988)

Pendant les années 1958-1960, le Nord avait établi un régime de propriété collective de la terre, intégré les forces de travail et les autres moyens de production des familles paysannes dans des coopératives considérées comme le modèle économique socialiste. En l'espace d'un an seulement (fin 1959 - fin 1960), 76% des terres cultivées, et plus de 2,4 millions de familles paysannes, avaient été intégrés à ce système⁶.

² Au Nord, 1 *mẫu* = 3600 m², 1 *sào* = 360 m², 1 *thước* = 24 m², 1 *phân* = 2,4 m²; 1 ha = 2,77 *mẫu*.

³ *Lịch sử Đảng bộ xã Tân Hồng*, Bản thảo đánh máy, q.I, trang 4.

⁴ *Id.*, q. II, p. 8

⁵ Cet article a utilisé un certain nombre de résultats d'enquêtes de Nguyễn Văn Sửu, étudiant du département d'Histoire de la Faculté des Sciences Sociales et Humaines, de l'Université Nationale de Hà Nội.

⁶ Nguyễn Văn Quy, "Số hữu ruộng đất trong nông nghiệp, nhìn tư thế tiến", *Tạp chí nghiên cứu kinh tế*, số 193,(1993), p. 57.

Au village de Mộng Trạch, la superficie totale des terres à cette époque était de 380 hectares (972,22 *mẫu*) dont 80 à 85 % (environ 280-290 ha) étaient des terres de cultures. En 1981 (année de l'application de la Directive 100 du secrétariat du Comité Central concernant le travail forfaitaire confié directement aux groupes et aux travailleurs), la superficie totale des terres du village de Mộng Trạch était de 344 ha, soit moitié moins que celle de toute la commune de Tân Hồng (706,6 ha).

Le tableau ci-dessous présente la répartition et la dimension des catégories de terres à Mộng Trạch entre 1981 et 1988.

Tableau 1. Structure agraire à Mộng Trạch avant le 'forfait 10' (1988)

	Catégories de terres	Superficies (<i>mẫu</i>)	Pourcentages
1	Terres d'habitation	15,45	4,40
2	Terres de cultures	288,1	82,19
3	Terres incultes	17,5	5,0
4	Terres à usage spécial ⁷	23,65	6,74
	TOTAL	344,70	100

Sur un total de 344 hectares, les terres de cultures occupaient 288,1 ha, soit 89,19 % de la superficie des terres cultivées du village. Elles étaient réparties en 34 secteurs comprenant les catégories suivantes :

Tableau 2. Catégories de terres de culture à Mộng Trạch

	Catégories de terres	Superficies (<i>mẫu</i>)	Pourcentages
1	Terres confiées à la coopérative	252,7	87,74
2	Jardins	5,7	2,01
3	Réserve foncière	27,4	9,54 ⁸
4	Autres terres	3	0,69
	TOTAL	288,8	100%

Ainsi, en application de la Directive n°100 du bureau politique, Mộng Trạch avait confié jusqu'à 87,74 % de la superficie des terres de culture (253,7 hectares) aux coopératives. La réserve foncière était de 28,4 ha. Les jardins occupaient 6,7 ha (2,01%) et les vergers 0,69 %. Dans beaucoup de régions de la plaine du Fleuve

⁷ Terres à usage spécial : terre réservée à la construction des voies de communication, des ouvrages hydrauliques, des digues, des ouvrages culturels, éducatifs, sportifs, et administratifs.

⁸ Fonds de terres réservé aux bénéficiaires de privilèges, et au bien être social.

Rouge, le pourcentage des terres collectivisées pouvait atteindre un chiffre encore plus important.

A cette époque, les terres d'habitation occupaient 15,45 ha, soit 4,40% de la superficie totale du village. En 1987, on estimait à 527 le nombre des familles d'agriculteurs. La population du village était de 1.977 habitants, dont 513 en âge de travailler. Chaque famille possédait en moyenne 293 m² de terres d'habitation. La superficie moyenne des terres de culture par habitant était de 1.457,2 m² (0,145 ha). Comparée à l'indice moyen du pays (1.137 m²)⁹, la moyenne des terres de cultures par habitant était 1,28 fois plus élevée. Mais en réalité, le niveau de vie des habitants de Mộ Trạch restait bas. Était-ce à cause de sa situation isolée et du caractère « purement agricole » du village ?

Outre les catégories de terres susmentionnées, les terres laissées incultes occupaient une superficie considérable : 17,5 ha, soit 5% de la superficie totale des terres du village. La superficie des mares était de 7,1 ha (plus de 50 mares), ce qui permettait la pisciculture et la culture des plantes aquatiques, même si à cette époque l'exploitation était peu rentable. Les 7,4 ha restants étaient occupés par des lacs, des marais naturels et des friches. A cette même époque, les routes et chemins, les canaux et les ouvrages publics (terres à usage spécial) occupaient jusqu'à 23,65 ha (6,74 % des terres de cultures).

Les transformations à partir des années 1980

La terre est le moyen de production fondamental et le plus important des familles de paysans. A partir de 1981 il y a eu non seulement des changements de politique agricole, mais aussi une augmentation de la population et de la main d'œuvre. La structure des terres à Mộ Trạch a connu des transformations parallèles.

Grâce à la politique du forfait confié directement aux groupes et aux travailleurs, pendant les premières années, la Directive n°100 (1981) a encouragé les travailleurs à investir dans de nouvelles technologies et à accroître les rendements. Pourtant le forfait était fondé à la fois sur le maintien du régime de la propriété collective des moyens de production et sur l'ancien mode de gestion traditionnel. La coopérative restait l'unité principale de production et d'entreprise. Celui qui recevait le forfait devait observer le programme de production, le processus technique, les normes de dépenses fixées par la coopérative. Une partie importante des revenus des coopérateurs était calculée suivant le régime des journées de travail à la coopérative. Mais après un temps d'action positive, la Directive n°100 CT/TW a révélé ses points faibles et a cessé de jouer un rôle positif.

Le 5 avril 1988, le Bureau Politique s'est réuni pour évaluer la situation de la production agricole et adopter la Résolution n°10 sur *La rénovation de la gestion de*

⁹ Nguyễn Xuân Nguyên (chủ biên), *Khuynh hướng phân hóa hộ nông dân trong phát triển sản xuất hàng hóa*. NXB Chính Trị Quốc Gia, Hà Nội, 1995, p. 60.

l'économie agricole, suivant laquelle la terre serait confiée, d'une façon stable et à long terme (environ dix à quinze ans) directement aux travailleurs. Ensuite, la V^e Conférence du Comité Central du PCV (résolution V, législature VII, début juin 1993), discutant de la rénovation et du développement économique-social de la campagne a élargi le droit des personnes travaillant la terre, les rassurant dans l'investissement pour le défrichage, la remise en culture et l'amélioration des terres. Concrétisant la résolution V, le gouvernement a adopté plusieurs textes importants comme l'arrêté 64/CP¹⁰ sur la remise des terres agricoles aux familles de paysans, l'arrêté 14/CP sur le prêt de fonds de production aux paysans, l'arrêté 73/CP sur la classification des terres et leur imposition. La loi agraire de 1993 en particulier a prescrit : « les familles, les individus bénéficiaires de terres confiées par l'État ont le droit d'échanger, de céder, de louer et d'hypothéquer ». Ces droits ont stimulé et permis le fort développement de l'agriculture.

A Mộng Trạch, en application de la Résolution n° 10 du Bureau Politique, il y a eu beaucoup de changements dans la situation de l'emploi et dans la gestion de la structure des terres. Le tableau ci-dessous montre la structure foncière après l'application du « Forfait 10 ».

Tableau 3. Structure foncière à Mộng Trạch après le 'Forfait 10' (1988)

	Catégories de terres	Superficies (ha)	Pourcentages
1	Terres d'habitation	22,7	6,47
2	Terres de culture	248,8	70,98
3	Terres incultes ¹¹	14,5	4,13
4	Terres à usage spécial	60	17,1
5	Terres en friche	4,5	1,28
	TOTAL	350 ha	100

Ainsi, après 1988, la superficie totale des terres d'habitations est passée de 15,45 ha à 22,7 ha (de 4,4% à 6,47 %). Actuellement la population de Mộng Trạch compte 2835 habitants, 1.197 travailleurs et 699 familles. La superficie moyenne des terres d'habitations pour chaque famille de paysans est de 324,7 m² par famille, soit une augmentation d'une fois et demie par rapport à l'époque du forfait 10. Alors que la population et le nombre de familles du village augmentent, on peut se demander pourquoi la superficie moyenne des terres d'habitation pour chaque famille loin de

¹⁰ Le 27 mars 1993, le gouvernement a promulgué l'arrêté 64/CP, stipulant le transfert du droit d'employer la terre à long terme pour la production agricole.

¹¹ Terres incultes : mares et lacs naturels dans le village et dans les champs.

diminuer augmente ? Cette situation est due principalement au remblaiement des terres incultes, surtout des mares du village. En même temps, une certaine superficie de terres de cultures autour du village a été transformée peu à peu en terres d'habitation.

En réalité, la superficie des terres d'habitation des familles n'est pas identique. La superficie la plus grande est celle de Mme Vũ Thị Giáo, 744 m² (environ 2 *sào*) ; la plus petite est celle de M. Vũ Huy Tanh, 95 m² (0,26 *sào*) pour 3 personnes. Les familles ayant une terre d'habitation de plus de 600 m² (1,66 *sào*) sont au nombre de 69 (environ 10% du nombre des familles). La plupart des familles (environ les ¾) ont une superficie de terre d'habitation comprise entre 200 et 400 m².

La superficie moyenne des terres d'habitation à Mộ Trạch est élevée, en comparaison des deux autres villages de la même commune, Trạch Xá et Mi Cầu. La proportion des familles ayant une superficie de terre d'habitation de plus de 600 m² y est aussi moins élevée : à Mi Cầu, il y en a seulement cinq sur 200 (2,5 % des familles), et à Trạch Xá, il y en a huit sur 201 (soit 3,9 % des familles)¹².

Les terres incultes occupent actuellement 14,5 ha, soit une diminution de 3 ha par rapport à 1988. Les terres à usage spécial couvrent 60 ha, soit 17,1 % de la superficie totale des terres naturelles du village. Elles ont augmenté de 36,3 ha depuis 1988. On voit clairement que, comme beaucoup d'autres villages, pendant les quelque dix dernières années, les terres à usage spécial au service de l'intérêt commun ont considérablement augmenté. La raison essentielle en est l'accroissement des routes et des chemins, des canaux, des écoles, des infirmeries etc., comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Répartition des terres à usage spécial à Mộ Trạch

	Catégories de terres à usage spécial	Superficie (ha)	pourcentages
1	Terres de construction	3,8	6,33
2	Routes et chemins	24	40
3	Canaux et ouvrages hydrauliques	25	41,66
4	Cimetières, tertres	4	6,66
5	Terres pour la fabrication des briques et des tuiles	3,2	5,33
	TOTAL	60	100

Les terres destinées aux constructions sont utilisées comme suit : école primaire, école secondaire de base, marché et autres services publics, maison de la culture,

¹² D'après le *Tableau synthétique des familles* du village de Mộ Trạch, 1995 ; et le *Registre de situation fondamentale des familles*, villages de Trinh Xá et Mi Cầu, commune de Tân Hồng, 1994-1995.

cour de la coopérative, monuments culturels (temple, pagode), école maternelle, jardin d'enfants, infirmerie, siège du comité populaire de la commune.

Parallèlement aux changements de structure et de rapport des différentes terres mentionnées ci-dessus, la superficie des terres cultivées à Mộ Trạch a considérablement diminué, passant de 288,1 ha à 248,8 ha. Ainsi, en dix ans, de 1987 à 1997, la superficie des terres cultivées a baissé de 39,3 ha. Cette partie de la superficie cultivée a été transformée en terres d'habitation ou réservée aux ouvrages d'intérêt commun. Au cours de cette période, le village de Mộ Trạch a confié aux familles le droit d'utiliser les terres à long terme pour une superficie moyenne de 2,6 *sào* (936 m²) par habitant. Ce rapport est assez élevé en comparaison de plusieurs autres régions de la plaine du Fleuve Rouge.

Tableau 5. Superficies moyennes des terres cultivées par habitant à Mộ Trạch et dans d'autres villages du delta

	Régions du delta du Fleuve Rouge	Terres de cultures (m ² par habitant)
1	Plaine du Fleuve Rouge ¹³	519
2	Hải Hưng ¹⁴	600
3	Village Triều Khúc (<i>xã</i> Tân Triều, <i>huyện</i> Thanh Trì, Hà Nội) ¹⁵	255,75
4	Village Tả Thanh Oai (<i>xã</i> Tả Thanh Oai, <i>huyện</i> Thanh Trì, Hà Nội)	432
5	Mộ Trạch	936

Le tableau précédent montre que la moyenne des terres cultivées par habitant à Mộ Trạch est une fois et demie plus élevée que dans le reste du delta. Chaque famille de paysans à Mộ Trạch se compose en moyenne de quatre personnes. La propriété de chaque famille est de 1,03 *mẫu*. Ainsi, par rapport à 1945, la superficie moyenne par famille à Mộ Trạch a été divisée par trois, passant de 3,1 à 1 *mẫu*. Parallèlement, la superficie moyenne par habitant est passée de 4,1 à 2,6 *sào*. Mais ce rapport reste plus élevé que dans certains autres villages du delta du Fleuve Rouge. Ainsi, au vil-

¹³ Chu Văn Vũ (chủ biên), *Kinh tế hộ trong nông thôn Việt Nam*. NXB Khoa Học Xã Hội, Hà Nội, 1995, p. 29.

¹⁴ Lê Truyền, "Nông thôn Hải Hưng, kinh tế - xã hội - chính sách", *Tạp chí Xã Hội Học*, số 4 (1991), p. 37.

¹⁵ Lê Minh Hạnh, "Chuyên biên kinh tế - xã hội của hộ gia đình ở làng Triều Khúc thời kỳ 1986 - 1993", *Luận văn tốt nghiệp*, Khoa Lịch Sử, Trường Đại Học Khoa Học Xã Hội và Nhân Văn, 1994, p. 31.

lage Tả Thanh Oai, la moyenne des terres cultivées par famille atteint seulement 0,52 *mẫu*¹⁶. Les terres cultivées se répartissent sur 34 secteurs dont la plupart portent des noms différents de ceux inscrits sur le registre foncier du XIX^e siècle. Le plus petit, le secteur *ao cá*, comprend 2,05 *mẫu* ; le plus grand, le secteur *đồng trang*, en comprend 18,86. Chaque secteur mesure en moyenne 7,15 ha (19,77 *mẫu*). Par suite de l'augmentation du nombre d'habitants et donc des impôts, la superficie des terres utilisées diffère d'une famille à l'autre. Le nombre de familles cultivant plus de 2 *mẫu* (0,72 ha) est de 17 (2,4 %). Les familles cultivant moins de 1 *mẫu* (0,36 ha) sont au nombre de 305, soit la moitié environ des familles. La famille utilisant le plus de terres cultivées est celle de M. Vũ Huy Uyển (10 personnes) avec 10.991 m² (3,05 *mẫu* ou 1,10 ha). Le tableau ci-dessous montre la situation d'utilisation actuelle des terres cultivées dans les familles de Mộ Trạch.

Tableau 6. Utilisation des terres cultivées aujourd'hui à Mộ Trạch

	Superficie de terres utilisées (unité : <i>mẫu</i> = 3600 m ²)	Nombre de familles	Pourcentage
1	Plus de 3 <i>mẫu</i>	1	0,15
2	De 2 <i>mẫu</i>	17	2,4
3	De 1 <i>mẫu</i> à 2 <i>mẫu</i>	346	49,5
4	Moins de 1 <i>mẫu</i>	305	45,5
	TOTAL	669	100

Au village de Mi Cầu, tout proche, la proportion des familles cultivant moins de 1 *mẫu* est de 52 %. A Mi Cầu comme à Trạch Xá, aucune famille n'a le droit de cultiver plus de 2 *mẫu*, bien qu'il y ait 4 familles de 8 personnes chacune. Au village de Trạch Xá, la superficie moyenne d'une famille est de 0,96 *mẫu* et celle par habitant est de 2,1 *sào* (Trạch Xá a actuellement 182 *mẫu* de terres cultivables pour 860 habitants et 190 familles). Cela montre que, non seulement du point de vue des terres d'habitation, mais aussi du point de vue des terres de culture, Mộ Trạch reste dans une situation privilégiée. Pourtant, les terres cultivées à Mộ Trạch sont de plus en plus réduites : 1.457 m² par habitant avant 1988 et 936 m² en 1996. La diminution de la superficie des terres cultivées ces dernières années à Mộ Trạch est importante. En conséquence, la tendance est actuellement au transfert des habitations le long des routes afin d'y développer des activités commerciales.

¹⁶ Đinh Thị Hoài Hương, *Biến đổi ruộng đất ở làng Tả Thanh Oai từ năm 1981 đến năm 1996*. Luận văn tốt nghiệp, Khoa Lịch Sử, Trường ĐHKHXHNV, 1997, p. 10.

II. LES CHANGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES A MỘ TRẠCH

1. Les changements économiques

Avant la collectivisation, la structure économique de Mộ Trạch était fondée sur les métiers artisanaux et les exploitations agricoles.

Le riz occupe au Vietnam une place prédominante. L'élevage et les autres cultures, telles celles des légumes, des arbres fruitiers, sont seulement d'appoint. Les surplus de la production apportent un petit supplément de revenu. La production agricole est en général autarcique et elle utilise des modes de culture anciens et traditionnels. Le paysan assume lui-même toutes les activités : travail de la terre, semailles, soins donnés aux cultures, récoltes, etc.... Quelques familles seulement ont des buffles pour le labour. De plus, les terres du village donnent pour la plupart une seule récolte par an. Le rendement dépend presque totalement de la fertilité du sol ; chaque récolte atteint en moyenne 35 à 40 kilos par *sào*, soit environ 14 à 16 quintaux par hectare¹⁷.

A la fin de 1960, il existait dans l'ensemble de la commune de Tân Hồng six coopératives villageoises englobant 570 familles (95% du total des familles), 2850 personnes, 950 travailleurs, 1600 *mẫu* de terres cultivées, 103 buffles. Le village de Mộ Trạch possédait à lui seul trois coopératives. Au Nord Vietnam, à cette même époque, 85% des familles avaient adhéré aux coopératives¹⁸. Le processus de collectivisation à Mộ Trạch avait été rapide et avait obtenu de bons résultats. Parallèlement aux coopératives agricoles, des coopératives de crédit et de commerce avaient été établies. De 1961 à 1965, la commune de Tân Hồng avait soutenu la constitution de coopératives inter-villageoises.

En avril 1977, les coopératives des quatre villages ont été réunies en une seule. Désormais les coopérateurs sont devenus des employés, payés à la journée par la coopérative. Ils se sont montrés peu à peu indifférents vis-à-vis des terres, et se sont désintéressés de la production. Il y a même eu des familles qui ont demandé à quitter la coopérative dès son établissement. Cela montre les limites du mécanisme de gestion collective.

a) Le renouveau du mécanisme de gestion agricole.

En 1981, la Directive n°100 CT/TW du Secrétariat du Parti a autorisé l'application officielle du système du forfait aux groupes et aux travailleurs¹⁹. Ensuite, la Résolution 10 du Bureau Politique, parue en 1988, a stipulé le transfert du droit d'utiliser les terres à long terme aux familles paysannes. Ce sont ces mesures réformatrices qui ont

¹⁷ *Lịch sử Đảng bộ xã Tân Hồng*, q.II, p. 2.

¹⁸ Bản Nông Nghiệp Trung Ương, *Kinh tế xã hội nông thôn Việt Nam ngày nay*. NXB Văn Hóa Tư Tưởng, Hà Nội, 1991, tập I, p. 224.

¹⁹ Promulguée le 13.1.1981

permis de changer le système ancien de gestion et d'établir peu à peu un nouveau mécanisme aboutissant à une nouvelle forme de coopérative, déjà en partie concrétisée par le 'Forfait 100' en 1981.

Le village de Mộ Trạch est d'abord resté membre de la coopérative de Tân Hồng. La commune de Tân Hồng était divisée en 18 brigades de production dont 10²⁰ étaient situées à Mộ Trạch, selon M. Vũ Ngọc Giao, président de la coopérative de Tân Hồng. Mộ Trạch possédait 800 des 1042 *mẫu* de la commune (57% du total).

Depuis 1981, le mécanisme de gestion a évolué du forfait à la brigade et visé à un transfert de la possession ainsi qu'à la mise en valeur de l'autonomie des familles de coopérateurs. Les terres ont été classées en catégories et les rendements ont été déterminés à l'avance. Elles ont été confiées à titre forfaitaire aux cadres et aux coopérateurs²¹. Les moyens de production relevaient toujours de la propriété collective mais ils étaient confiés à titre forfaitaire aux travailleurs. Le processus de production comportait huit maillons, dont cinq étaient à la charge de la coopérative (semences, engrais, irrigation, prévention et lutte contre les insectes et les maladies) et trois à la charge des familles (semailles, cultures et soins données aux cultures et aux récoltes). A part cela, les brigades spécialisées (semences, protection des végétaux, travail de la terre, hydraulique et protection des champs, élevage, plantation des arbres, métiers artisanaux, fonctionnement des machines) étaient renforcées pour venir en aide aux activités de la coopérative.

Par rapport à 1981, le mécanisme d'organisation et de gestion a progressé d'un pas, l'économie familiale a commencé à progresser et à affirmer son rôle dans la production. Les coopératives de crédit et de commerce ont aussi changé leurs modes d'activité. Au lieu d'être au service de la coopérative agricole, elles fournissent désormais des crédits et des articles de consommation aux travailleurs.

Mais, à cause de la lourdeur de l'appareil de gestion (38 personnes) et de la faible compétence des cadres gestionnaires, la coopérative ne pouvait, en pratique, se charger de cinq maillons de production. Les brigades spécialisées (la commission de récupération des produits comprise) étaient inefficaces. Des exagérations dans les comptes de la journée de travail se généralisaient. Les dettes des coopérateurs s'accumulaient. En 1987, les arriérés des livraisons à l'État s'élevaient à 103 tonnes²².

Le réajustement et le changement des modes de gestion des coopératives reflètent à Mộ Trạch le rapport de gestion dans les campagnes et dans l'agriculture du Nord. Depuis 1988, avec le Forfait 10, l'organisation et la gestion des coopératives ont continué à se transformer. La coopérative de Tân Hồng s'est scindée en deux²³ : la coopérative de Mộ Trạch, qui correspond au village, la coopérative de Tân Hồng qui comprend les trois villages de Tuyền Củ, de Mi Cầu, de Trạch Xá. Le trait le plus

²⁰ Selon M. Vũ Ngọc Giao, président de la coopérative de Tân Hồng de 1981 à 1988.

²¹ *Lịch sử Đảng bộ xã Tân Hồng*, q. III, p. 22-23.

²² Synthèse des données de M. Vũ Ngọc Giao, ex président de la coopérative de 1981 à 1988.

²³ *Lịch sử Đảng bộ xã Tân Hồng*, q. III, p. 25-26, 31.

marquant dans ces changements est la fin de la gestion centralisée et de la planification unilatérale venant d'en haut. L'appareil de gestion est simplifié, les maillons intermédiaires sont supprimés. Désormais la coopérative se charge seulement de trois maillons : eau, protection des végétaux et électricité, tâches qui sont difficiles à accomplir pour les familles de coopérateurs²⁴.

Après le Forfait 10, la gestion de la coopérative a été réduite, mais son rôle reste important, parce qu'elle assure la coordination entre les familles et la coopérative par l'intermédiaire des contrats bilatéraux, dans l'achat de semences et d'engrais. En pratique, la coopérative peut seulement satisfaire 40 à 50% des besoins des familles en semences et en engrais ; pour le reste, les familles les achètent directement sur le marché.

Le forfait a permis la transformation d'une économie fondée sur les coopératives en une économie plus libérale. Après le paiement des impôts fonciers, les familles ont disposé librement de leurs produits. Parallèlement, les coopératives de crédit et de commerce, dont le rôle était important ont dû aussi s'adapter à la situation nouvelle. Au début de 1989, la commune de Tân Hồng a racheté les parts des coopérateurs pour une somme de 900.000 *đồng* et a dissous la coopérative de crédit.

Ainsi après le Forfait 100 en 1981, puis après le Forfait 10 en 1988, comme dans beaucoup d'autres villages du Vietnam, l'organisation de la gestion a changé à Mộ Trạch. A partir de 1994 en particulier²⁵, l'organisation et les procédés d'action de la coopérative de Mộ Trạch ont progressé petit à petit dans le sens d'une économie de marché. Ils fonctionnent suivant ce nouveau modèle²⁶ :

- les coopérateurs élisent le Conseil d'administration ;
- le Conseil d'administration nomme une commission de gestion qui a pour rôle de contrôler ;
- la commission de gestion exécute les contrats établis entre les coopérateurs et la coopérative.

Le conseil d'administration de la coopérative comprend trois membres : un président, un vice-président et un conseiller. Chaque membre doit verser deux millions de *đồng* au fonds initial.

La Commission de gestion se compose d'un président, d'un vice-président et de nombreux membres. La fonction de président de la coopérative est assumée par le vice-président du Conseil d'administration. Pour assister la Commission de gestion de la coopérative, il y a un chef-comptable et quatre comptables dont l'un cumule les fonctions de trésorier de la coopérative.

²⁴ Selon M. Nguyễn Văn Khâm, président de la coopérative de 1988 à 1992.

²⁵ En application de sa résolution 21 (8.1994), le Comité populaire de Hải Hưng a publié une décision sur la *Rénovation de l'organisation et de la gestion de la coopérative* (10.10.1994).

²⁶ Selon M. Vũ Huy Cận, président du conseil d'administration de la coopérative de Mộ Trạch.

Les demandes d'adhésion à la coopérative sont examinées suivant les principes de libre consentement et d'intérêts réciproques. Chaque coopérateur doit acheter une action de 50.000 *đồng*. Le fonctionnement de la coopérative est fondé sur une compabilité autonome. On se partage les bénéfices et les pertes. Les recettes de la coopérative sont fournies essentiellement par les services dans le travail de la terre (labour etc.) et l'approvisionnement en matériel, en engrais et en semences. Au début de son établissement suivant l'esprit de la Résolution 03 du comité de Parti de Hải Hưng en octobre 1993, la coopérative ne possédait qu'un capital de 3,5 millions de *đồng*. Après deux ans d'activité, fin 1995, le capital était de 70 millions de *đồng*. Actuellement et contrairement aux autres coopératives de la province de Hải Dương²⁷, la totalité des familles a adhéré à la Coopérative suivant le principe d'actionnariat, de démocratie et d'intérêt réciproque. Le capital total de la coopérative est de 672.855.685 *đồng*, dont 554.467.620 de capital fixe et 118.379.065 de capital mobile²⁸. Ceci montre que le modèle de coopérative de service agricole est une forme d'organisation économique appropriée à la campagne ; elle joue et jouera un rôle important dans les activités agricoles et dans la vie des paysans de notre pays. C'est grâce au renouvellement de la structure et des procédés de gestion que la coopérative de Mộ Trạch a pu stimuler le développement de la production.

b) La production agricole

Le rendement en riz est passé de 3 à 4 quintaux par *mẫu* et par récolte au temps de la colonisation à 7 à 8 quintaux par *mẫu* et par récolte au temps de la collectivisation. Le rendement maximum en riz a été obtenu à l'époque de la réforme socialiste (1958-1960) et a atteint plus de 10 quintaux par *mẫu* et par récolte. Avec les nouvelles coopératives, la production agricole à Mộ Trạch a connu aussi des progrès sensibles. Ainsi le rendement en riz dans les années 1981-1988 a atteint 10,8 quintaux par *mẫu*, soit 30 quintaux/ha /récolte²⁹. Cependant le rendement en riz n'est pas stable et dépend de beaucoup de conditions naturelles. En 1982, par suite de conditions favorables, le rendement a été très élevé, ce qui n'a pas été le cas en 1984. C'est l'application de la directive 100 CT/WW qui a contribué à élever considérablement et rapidement le rendement en riz. A Mộ Trạch, de 1981 à 1988, la production de riz a toujours atteint un rendement plus élevé que la moyenne vietnamienne.

En dépit de tout cela, le niveau de vie des habitants est toujours bas. Les infrastructures sont insuffisantes. On voit les limites de l'économie « purement agricole » au village de Mộ Trạch.

²⁷ Số Nông Nghiệp Hải Hưng, *Các văn bản chính sách về đổi mới tổ chức và quản lý hợp tác xã trong nông nghiệp, nông thôn Hải Hưng*, 1995, p. 6.

²⁸ Chiffres donnés par M. Vũ Huy Hùng, comptable de la coopérative de Mộ Trạch depuis 1988.

²⁹ 37,7 q/ha (1981), 36,8 q/ha (1982), 33,5 q/ha (1983), 26,5 q/ha (1984), 30,5 q/ha (1985), 25,3 q/ha (1986), 35 q/ha (1987).

Après la Résolution 10 CP, les changements continuent. La famille est libérée des anciens mécanismes communautaires. L'exploitation familiale est reconnue comme étant une unité économique autonome. Les terres sont classées par catégories en fonction de leur imposition et sont confiées aux familles paysannes pour l'utilisation à long terme. De là vient l'augmentation des rendements en riz, surtout après la loi agraire de 1993.

A côté du riz, les cultures vivrières d'appoint se développent de plus en plus afin de diversifier la production, notamment pour l'hiver. La superficie des cultures d'hiver occupe environ 20% de la superficie totale des cultures du village et complète pour une part les revenus familiaux. A côté des cultures, l'élevage s'est aussi développé. Avant la réforme agraire, toute la commune possédait 76 buffles et le village de Mộng Trạch à lui seul en possédait 45. En 1958, le nombre de buffles est passé à 125³⁰. Dans les années 1960-1988, le nombre de buffles a augmenté faiblement. Si, comme le disent MM. Bùi Xuân Đính et Mai Văn Hai³¹, chaque buffle peut assurer le labour de 3 à 4 *mẫu* de rizière, les 125 buffles de Mộng Trạch ne peuvent pas répondre aux besoins. En 1962, la ferme d'élevage de la coopérative de Mộng Trạch fut fondée avec 12 porcheries d'une dizaine de porcs chacune. Mais ces élevages collectifs ont stagné. Ils ne constituaient pas une production industrielle à part entière, en revanche l'élevage au niveau de la famille s'est fortement développé. Il faut noter que ces dernières années, le nombre de buffles a diminué. Le cheptel est de 80 têtes et il est utilisé pour le labour. Cette diminution s'accroît encore du fait de l'apparition de tracteurs.

c) Les métiers artisanaux, le commerce et les services

Dans les villages viet traditionnels, il y a toujours eu coexistence entre agriculture, artisanat et commerce. Avant 1988, les échanges de marchandises à Mộng Trạch se faisaient surtout par l'intermédiaire de la coopérative de commerce. Pendant les années de rénovation, parallèlement au développement de l'économie de marché, les services du village se sont élargis et développés. En 1991, un fonds de près de 100 millions de *đồng*, en faveur du commerce et des services, a permis l'amélioration du marché du village. Actuellement, il y a 71 familles de paysans qui sont aussi commerçants et 40 ont un stand au marché. Les échanges ne se font pas qu'au niveau du village mais de plus en plus les villages environnants y participent. On voit nettement que, comme dans beaucoup d'autres villages du Bắc Bộ, le développement de l'économie commerciale et des services a transformé l'économie rurale qui n'est plus uniquement agricole.

Avant 1954, il existait à Mộng Trạch un certain nombre de métiers artisanaux, mais tous ont disparu à l'époque de la collectivisation, en raison de la gestion centralisée,

³⁰ *Lịch sử Đảng bộ xã Tân Hồng*, q.II, p. 41.

³¹ PTS Mai Văn Hai - PTS Bùi Xuân Đính, 'Vai trò khắc quan hệ gia đình và dòng họ trong hoạt động kinh tế ở nông thôn nghiên này'. *Tạp chí Nghiên Cứu Kinh Tế*, số 3, tháng 6 (1994).

unifiée, et du manque de matières premières. Pendant les années de renouvellement, les activités professionnelles ont connu un nouvel essor, avec l'apparition de nouveaux métiers comme la réparation d'appareils électriques, la mécanique, la confection. Mais d'anciennes fabrications ont été restaurées comme celle des peignes, pour cinq familles. Bien que sa valeur économique ne soit pas élevée, ce métier artisanal permet d'utiliser la main d'œuvre disponible et d'augmenter le revenu de la famille. Ceci dit, il n'existe pas à Mộ Trạch d'artisans vraiment spécialisés, car le champ d'action reste réduit, le capital est petit et une partie des métiers fonctionne de façon saisonnière. Ces dernières années, des travailleurs ont loué leurs services loin du village comme maçons ou menuisiers. Le travail non agricole diminue encore à Mộ Trạch. C'est l'un des facteurs qui va accélérer les transformations sociales à Mộ Trạch de manière forte et profonde.

2. Différenciation sociale

Au point de vue démographique, suivant le recensement de novembre 1995, Mộ Trạch comptait 2.835 habitants, 1.179 travailleurs (dont 538 femmes) et 699 familles de paysans. En 1993, il y avait 2.600 habitants, 1.086 travailleurs et 630 familles paysannes. Les chiffres sont en légère hausse. Ceci est dû à la faible augmentation de la population, le taux d'accroissement restant constant à 1,4 - 1,5 % par an. Dans le même temps, on assiste au démembrement de familles et à la constitution de nouvelles familles (69 entre 1993 et 1995). Pourtant le nombre de personnes par famille est très inégal. Selon les calculs du professeur Tương Lai³², le *ratio* personnes par familles à Mộ Trạch s'établit comme suit :

Tableau 7. Ratio personnes par famille à Mộ Trạch

TT	Nombres personnes / famille	Nombres de familles	Pourcentages
1	1 - 3 pers. / famille	354	50 - 64
2	4 - 6 pers. / famille	309	44 - 20
3	Plus de 6 pers. / famille	36	5 - 15
	TOTAL	699	100

Ce tableau montre que le nombre de familles de 1 à 3 personnes est important : 354 familles sur 699 (parmi celles-ci on dénombre 62 célibataires qui constituent ainsi 8,86 % de l'ensemble des "familles"). Le nombre de familles de 4 à 6 personnes est lui aussi important. Les familles de plus de 6 personnes sont peu nombreuses (36 sur

³² Tương Lai, 'Thu góì nền một số vấn đề về gia đình, dân số và sử phát triển nông thôn'. *Tạp chí Xã Hội Học*, số 4 (1991), p. 7.

699). Parmi ces familles, on en trouve une seule de plus de dix personnes, une de plus de neuf, neuf de plus de huit et vingt-cinq de plus de sept.

Actuellement à Mồ Trạch, les familles nucléaires de 1 à 3 personnes sont souvent des familles de personnes âgées, de jeunes couples nouvellement constitués, ou de familles nouvellement démembrées. Les familles de plus de sept personnes sont des familles ayant beaucoup d'enfants ou abritant plusieurs générations. Les familles étant considérées comme des unités économiques autonomes, celles qui ont peu de membres mais beaucoup de travailleurs exercent une pression en faveur du développement de l'économie familiale et de l'élévation des revenus, accentuant encore l'écart entre riches et pauvres. A Mồ Trạch, à l'époque du collectivisme, 95 % des familles paysannes avaient adhéré à la coopérative. Presque toutes ces familles faisaient uniquement de l'agriculture. Peu avaient des métiers artisanaux et quelques personnes avaient des emplois administratifs à la coopérative. Par suite de la gestion centralisée unifiée, les travailleurs ne s'attachaient pas au processus ni aux résultats du travail. De plus, à cause de la répartition égalitaire et du rendement peu élevé de la production, il n'y avait pas de familles riches, mais il n'y avait pas non plus de familles pauvres souffrant de la faim. Cet état a duré pendant les vingt années de la collectivisation agricole. Après la Directive 100 (1981) et la Résolution 10 (1988), parallèlement aux modifications dans les rapports d'utilisation des terres, le mécanisme d'organisation, de gestion, de répartition a peu à peu changé. L'autonomie des familles paysannes a été confirmée de jour en jour. Une différenciation des revenus est apparue, et a entraîné une redistribution du travail. Un certain nombre de familles paysannes s'est tourné vers d'autres professions. Pourtant ces processus se sont déroulés lentement à Mồ Trạch. Le tableau ci-dessous montre la différenciation entre les familles riches et pauvres, selon les résultats d'enquêtes menées fin 1995-début 1996.

Tableau 8. Répartition des catégories de familles à Mộ Trạch en 1997

TT	Catégories de familles	Nombre	Pourcentages
1	Familles riches ³³	18	2,57
2	Familles aisées	204	29,18
3	Familles moyennes	372	53,21
4	Familles pauvres	105	15,02
	TOTAL	699	100

Revenu moyen par habitant par mois des groupes de familles au village de Mộ Trạch :

I. Familles de paysans : 83.588 đồng.

II. Familles de paysans - artisans : 105.000 đồng.

III. Familles de paysans - commerçants : 116.000 đồng.

IV. Autres familles (fonctionnaires, ouvriers, enseignants, retraités, bénéficiaires de politiques privilégiées) : 121.000 đồng.

On voit que les familles riches à Mộ Trạch sont peu nombreuses alors que la moitié des familles a un revenu moyen. Malgré les changements intervenus depuis 1988, la différenciation entre riches et pauvres n'est pas très forte. En pratique, les familles riches sont pour la plupart des familles mi-agricoles, mi-commerçantes, ainsi que des familles de fonctionnaires ou de retraités. Le pourcentage des familles riches reste inférieur au pourcentage national qui est de 15 % pour l'ensemble du Việt Nam³⁴ et de 20 % pour la banlieue de Hà Nội³⁵. Le pourcentage des familles pauvres est lui aussi plus bas que le pourcentage national³⁶. Comme dans beaucoup d'autres villa-

³³ En application de la Résolution 3B du Comité du Parti du district de Cẩm Bình, la commune de Tân Hồng a classé les familles selon les revenus V (de l'agriculture) + m (autres, par exemple les revenus de l'élevage, du petit commerce etc.) de la façon suivante :

- Riches : revenu moyen par habitant et par mois supérieur à 100.000 đồng (avec d'autres critères tels que richesses, habitation en dur et confortable...);

- Aisées : revenu moyen par habitant/mois de 80 à 100.000 đồng;

- Moyennes : revenu moyen par habitant/mois de 50 à 80.000 đồng;

- Pauvres : revenu moyen par habitant/mois de 30 à 50.000 đồng;

- Souffrant de la faim : revenu moyen par habitant/mois inférieur à 30.000 đồng;

(Thực hiện Nghị quyết 3B của Huyện ủy Cẩm Bình, xã Tân Hồng đã tiến hành điều tra giàu nghèo theo cách phân loại thu nhập V+m và tài sản cố định. *Biểu tổng hợp nhánh hộ năm 1995 của xã Tân Hồng.*

³⁴ Lê Nghiêm, *Kinh tế nông thôn*. NXB Nông Nghiệp, Hà Nội, 1995, p. 169

³⁵ Báo Hà Nội mới, 24.2.1997

³⁶ Bạch Hồng Việt, 'Văn đề giàu nghèo trong có chế thị trường'. *Tạp chí Công Sản*, số 8 (7. 1995), p. 42

ges, les familles pauvres à Mộng Trạch sont souvent celles qui font seulement de l'agriculture, ou qui ont beaucoup d'enfants, mais peu de travailleurs, et qui manquent de capital et d'expérience de la production. Pendant ce temps la superficie des terres cultivées est réduite, les prêts de l'État pour le programme d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté sont trop modestes. Depuis 1994, vingt familles seulement à Mộng Trạch ont obtenu des prêts de ce programme. Les prêts se montent à une somme totale de 8 millions de *đồng*. La famille qui a emprunté le plus a reçu 800.000 *đồng*, celle qui a emprunté le moins en a reçu 200 000. Le nombre de familles pauvres à Mộng Trạch a peu de chances de diminuer de façon significative dans les années à venir.

Comme nous l'avons vu, l'agriculture reste l'activité essentielle à Mộng Trạch. Mais de plus en plus les familles paysannes exercent une activité artisanale ou commerciale complémentaire, ce qui leur permet d'améliorer leurs revenus de façon substantielle.

Tableau 9. Typologie des groupes de familles paysannes à Mộng Trạch³⁷

Catégories de familles	Nombre de familles	Nombre d'habitants	Nombre de travailleurs	%
Agriculteurs	389	1629	665	55,65
Agriculteurs / commerçants	66	263	106	9,44
Agriculteurs / artisans	71	284	115	10,15
Autres (ouvriers, fonctionnaires, retraités)	173	591	293	24,74
	699	2835	1179	100

Le tableau ci-dessus montre que les familles d'agriculteurs restent majoritaires. Toutefois, comparé à la période 1958-1980, le pourcentage des familles agricoles a diminué de 55,65 %. Ainsi en plus de dix ans de rénovation, une partie des familles de paysans a changé de métier. Pourtant cette limite n'est pas aussi franche, la plupart des familles retirent l'essentiel de leurs ressources de l'agriculture : 20 % seulement proviennent d'activités non-agricoles. Environ 10 % des familles ont une activité agricole et artisanale. Les métiers artisanaux exercés sont le décorticage du riz, la mécanique, le transport, la confection, la maçonnerie, la menuiserie et la fabrication

³⁷ Données chiffrées des 5 brigades de production de Mộng Trạch combinées aux résultats des interview auprès des chefs de hameaux. Les 5 chefs de brigades de production à Mộng Trạch sont : Vũ Huy Hiếu (I), Vũ Đăng Quy (II), Vũ Đình Mạnh (III) aussi chef de hameau, Vũ Huy Tuệ (IV), Vũ Huy Lan (V).

des peignes. Pour ces familles, 75 % des recettes restent d'origine agricole. Les familles de paysans-commerçants sont un peu plus nombreuses. Leur activité commerciale leur apporte un peu plus d'argent, environ 35% de leurs revenus. Le reste provient de l'agriculture. A côté des groupes de familles susmentionnés, on trouve encore d'autres familles composées d'ouvriers, de fonctionnaires, d'enseignants, de retraités, de cadres du parti et de l'administration. Ce groupe compte 25 familles. Leur revenu est constitué de leurs salaires ou de différentes subventions mais aussi de recettes agricoles pouvant atteindre la moitié de leurs revenus .

III. EN RESUME

Ces données et ces analyses conduisent à certaines remarques sur les modifications agraires et sur l'économie agricole à Mồ Trạch depuis 1958.

Comme dans beaucoup de villages, la structure et les rapports agraires à Mồ Trạch ont connu bien des transformations. Les changements dans la structure des terres du village se sont accélérés à partir de 1988. Pendant les années 1958-1988 la superficie moyenne de terres cultivables par habitant est passée de 4 *sào* (1440 m²) en 1958 à 3,6 *sào* (1296 m²) en 1987. Depuis la Résolution 10, qui a prévu le rétablissement du droit d'utilisation à long terme par les familles paysannes, la situation des terres a continué d'être bouleversée. La superficie des terres cultivables par habitant a diminué encore alors que la superficie des terres d'habitation a augmenté ainsi que celle des terres destinées aux ouvrages publics. Depuis 1958, les tendances ont été les suivantes :

- a) Les terres cultivées ont été progressivement réduites, tandis que les terres d'habitation et d'usage spécial ont augmenté.
- b) Le morcellement des terres a été excessif par suite de la répartition des terres « bonnes » alliées aux « mauvaises ».

Le retard dans l'attribution des permis d'utiliser les terres à long terme aux familles de paysans a été un frein à l'investissement et au développement de la production. Pourtant, les disputes concernant les terres entre les coopérateurs et la coopérative, comme entre les paysans eux-mêmes, n'ont pas ou peu existé, à la différence de certaines localités de la campagne du Sud du pays (Nam Bồ). Le tableau 10 illustre ces différentes données.

Tableau 10. Répartition des terres et de la population à Mồ Trạch de 1958 à 1997

Année	Nombre d'habitants	Nombre de familles	Superficie de cultures (mẫu)	Superficie moyenne par famille (mẫu)	Superficie moyenne par habitant (mẫu)
1958	1834	262	730	2,8	0,40
1983	1977	527	720 ³⁸	1,4	0,36
1990	2162	589	680	1,15	0,31
1993 ³⁹	2600	630	682	1,08	0,26
1997	2835	669	686	1,02	0,24

Durant la période de collectivisation, 95 % des familles de paysans faisaient seulement de l'agriculture et les rendements n'étaient pas très élevés. D'anciens métiers artisanaux ont disparu à Mồ Trạch. A partir de l'application du Forfait 100 (1981), la structure économique a connu des modifications importantes. En dehors de l'agriculture, des professions artisanales nouvelles sont apparues en même temps que la restauration de métiers traditionnels. Les cultures et l'élevage se sont diversifiés. Pendant les années de rénovation, l'économie à Mồ Trạch s'est tournée lentement vers la diversification des métiers, des cultures et de l'élevage. Le caractère « purement agricole » s'est effacé peu à peu faisant place au commerce et à l'artisanat.

Les paysans ne sont pas opposés aux autres catégories socioprofessionnelles comme avant la Révolution d'Août 1945. Il y a eu une redistribution du travail, les paysans sont devenus aussi commerçants et artisans. Il y a peu de familles riches ou très riches et il n'y a plus personne qui souffre de la faim. La moitié des familles a un revenu moyen, ce qui montre que la différenciation sociale est encore faible. Mais aucune famille ne vit exclusivement d'un métier artisanal ou commercial comme cela existe dans certains villages ou a existé dans certains villages traditionnels. Dans un village où la superficie moyenne diminue et où la population augmente, la diversification professionnelle est essentielle. Pour atteindre ces objectifs, de nouvelles orientations doivent être prises, accompagnées de mesures d'assistance en capital et en technologies nouvelles.

³⁸ D'après les documents recueillis dans la localité. Jusqu'en 1993, globalement, la totalité des terres de cultures a été confiée aux familles. Les gens nouvellement immigrés ou nouvellement nés, en principe n'ont pas obtenu de terre. Pourtant, pour chaque cas concret, après un temps déterminé, la commune a procédé à des réajustements adaptés aux besoins réels.

³⁹ Parmi les 700 mẫu de terres de culture, il y a 40 mẫu de terre (5%), le reste est confié comme forfaits aux familles de coopérateurs.

En dépit de la diminution des superficies de terres cultivables, l'attribution du droit d'utilisation des terres à long terme aux paysans les attache davantage aux rizières, contribue à émanciper rapidement les forces productives freinées par la gestion centralisée, et à augmenter l'efficacité du travail et la rentabilité. Les terres pouvant être utilisées à long terme peuvent être cédées ou hypothéquées comme propriétés privées, un certain nombre de paysans (ne voulant plus travailler dans l'agriculture pour des raisons diverses) les a louées, cédées à d'autres pour faire du commerce ou des métiers artisanaux. C'est un moyen de réduire le nombre des travailleurs agricoles et d'augmenter celui des travailleurs non agricoles suivant l'esprit « quitter l'agriculture sans quitter la campagne ». Pourtant, à côté de cet aspect positif, cette transformation a fait naître le phénomène d'accumulation et de concentration des terres à la campagne, créant les conditions préalables pour accélérer le processus de différenciation en riches et pauvres parmi les paysans. C'est une question urgente qui réclame des investigations et solutions adaptées aux intérêts des paysans et au développement de la société.

La publication de la revue *Péninsule* est assurée par l'Association Péninsule, régie par la loi de 1901. Les statuts de celle-ci prévoient le service de la revue aux membres associés, qui se sont acquittés de leur cotisation annuelle.

Abonnement à la Revue *Péninsule* :

Prix de l'abonnement annuel (1999), port compris :
France et pays membres de la C.E.E. : 200 FF
Organismes et bibliothèques : 250 FF
Frais de port hors CEE : 50 FF
Le numéro : 150 FF

Les versements sont à effectuer au nom de *Péninsule*, en francs français, par chèque postal ou bancaire compensable en France, à l'adresse suivante :
Péninsule – 30, rue Boissière – 75116 Paris (France)
ou par virement au compte Société Générale Saint-Brieuc (France) n° 30003/01800/00036549703/91

Diffusion : Editions Scripta (ediscripta@aol.com)
Impression : S.E.G.I.P. – 14, place Gambetta – 56000 Vannes
Numéro imprimeur : 091
I.S.B.N. : 2-910870-43-X
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2000

SOMMAIRE

DIVERSITE DES FACTEURS DE RESISTANCE DES IDENTITES LOCALES

Présentation 3

1. Deux exemples tribaux

Pascal BOUCHERY : *L'identité Naga à travers les sources bibliographiques de la période coloniale et de la période post-coloniale* 5

La famille Hà Công : étude généalogique (une branche thài de la sous-préfecture de Mai Châu, province de Hoà Bình) 35

2. Etat vietnamien et communautés rurales

VO Thu Tinh : *Les rapports nghĩa sous l'ancien régime vietnamien : monarchique au sommet de l'Etat, républicain à la campagne* 55

NGUYEN Van Khánh : *Les transformations agraires dans un village du delta du fleuve rouge Mô Trach Hai Duong de 1958 à 1997* 69

3. Culture de Cour indianisée et valeurs indigènes

Frédéric MAUREL : *Panorama des études sur Sunthorn Phu en Thaïlande et en Occident* 91

NOTES ET DOCUMENTS RELATIFS AU CAMBODGE

Pierre-Richard FERAY : *Danses cambodgiennes, Tradition nationale, Art d'Asie, Langage universel* 117

Prière de la cérémonie d'appel des âmes 137